

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU VENDREDI 20 JUIN 2025**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 30  
Nb. de représentés : 4  
Nb. d'absents : 19

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt juin à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

**AFFAIRE N° 40/1934 :**

Approbation du marché public portant sur la gestion et l'exploitation du stationnement payant sur voirie et en ouvrage ainsi que la convention de mandat pour l'encaissement des recettes de stationnement avec la Société Publique Locale OPUS (Optimisation Des Politiques Urbaines Du Sud)

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANE Jean François, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, ALAGUISSAMY CARPAYS Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, AGATHE Chantal, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Héléna, BEDIER Corine, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal, BOYER Thierry.

**REPRESENTE (S) :**

MM. TIONOHOUE Sabrina (par Monsieur DAMOUR Kichena), PERIANAYAGOM Albert (par Madame FERDE Thérèse), RAYMOND Edmée (par Madame AGATHE Chantal), JETTER Régine (par Madame MALIDI Mariaty).

**ABSENTS :**

MM. TAN Willy, MINATCHY Mariot, BALZANET Jonhy, KHELIF David, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, BELLON Stéphen, ACAPANDIE Freddy, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Christelle RIVIERE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 30 juin 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 13 juin 2025.



Actus de réception en préfecture  
974-21-8740 (P) 2025-40-1934-DE  
Date de dépôt en commission : 30/06/2025  
Date de réception en préfecture : 30/06/2025

**David LORION**

**Affaire n°40/1934 : Approbation du marché public portant sur la gestion et l'exploitation du stationnement payant sur voirie et en ouvrage ainsi que la convention de mandat pour l'encaissement des recettes de stationnement avec la Société Publique Locale OPUS (Optimisation Des Politiques Urbaines Du Sud).**

*Direction des Travaux de Voirie et des Espaces Publics - Direction Générale des Services Techniques*

Le Maire informe l'Assemblée que le contrat pour l'exploitation du stationnement sur voirie conclu avec la SPL OPUS dont elle est actionnaire majoritaire, arrive à son terme le 20 juillet 2025.

Dans un objectif d'accompagnement sur le mode de gestion du stationnement payant, la Ville de Saint-Pierre a décidé de conclure, au terme du contrat actuel, un marché public pour la gestion et l'exploitation du stationnement payant sur voirie et en ouvrage avec la SPL OPUS.

Le marché prévoit de confier la gestion et l'exploitation du service de stationnement public sur voirie ainsi que la gestion et l'exploitation du parking en ouvrage du centre administratif.

Par ailleurs, il est à noter qu'il est également établi une convention de mandat entre la Ville de Saint-Pierre et la SPL OPUS pour la collecte et l'encaissement des recettes du stationnement payant.

Le projet de convention, qui sera annexé au CCAP du marché public, figure en annexe de la présente délibération.

Après un avis conforme du Comptable assignataire en date du 10 juin 2025, la SPL OPUS sera chargée de collecter, encaisser et reverser à la Ville la totalité des recettes du stationnement payant ainsi que celles liées aux FPS (Forfait Post Stationnement) minorés.

Les pièces du marché public figurent en annexe de la présente délibération.

**Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :**

- **D'APPROUVER l'attribution du marché public portant sur la gestion et l'exploitation du stationnement payant sur voirie et en ouvrage à la SPL OPUS,**
- **D'APPROUVER la convention de mandat pour l'encaissement des recettes de stationnement payant entre la Ville de Saint Pierre et la SPL OPUS annexée audit marché public,**
- **DE L'AUTORISER, lui, l'élu délégué, le Directeur Général des Services ou toute autre personne dûment habilitée, dans son domaine respectif de compétences, à SIGNER le marché public pour la gestion et l'exploitation du stationnement payant sur voirie et en ouvrage et la convention de mandat pour l'encaissement des recettes de stationnement payant correspondants sur le fondement des conditions qui sont exposées ci-avant et dans la limite des crédits inscrits au budget, ainsi que tous les documents se rapportant à cette affaire et notamment tout acte ou document concourant à son exécution.**



P/EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE



Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20250620-40-1934-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2025  
Date de réception préfecture : 30/06/2025